

SEANCE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2001

BUREAU :

Vice-président : M. Marc GUILLERMIN
Secrétaire : Mme Annick BOUNOUS
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. François BAERTSCHI
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE-PASQUIER, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, MM. Johnny PURTSCHERT, Frédéric RENEVEY, Mme Nathalie REVILLOD, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : Mme Mariefrance DANCET, Présidente
M. Andrés MONCADA, Mme Patricia SOLIOZ, M. Gilbert TERRIER

Assistent à la séance : M. Marco FOLLMY, Maire
MM. Walter SPINUCCI et Pascal CHOBAS, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2001
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 novembre 2001**

-

Rapporteurs : MM. Marc GUILLERMIN et Frédéric RENEVEY

Commission des finances - Séance du 26 novembre 2001

Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER

- a) Extension de l'école du Petit-Lancy Village - 2ème étape des travaux -
Crédit d'investissement (Fr. 10'600'000.--) **p. 793 Arrêté**
- b) Ecole En Sauvvy - Rénovation du bassin de natation -
Crédit d'étude 2ème phase (Fr. 170'000.--) **p. 794 Arrêté**
- c) Divers

Séance ordinaire du 13 décembre 2001**7) Commission des travaux et constructions - Séance du 3 décembre 2001**

-

Rapporteur : M. Charles PAGE

- a) Lancy-Sud centre socioculturel « L'Escargot »
Crédit d'étude (Fr. 900'000.--) **p. 796 Arrêté**
- b) Viaduc des Grandes-Communes - Travaux de remise en état et en
conformité - Crédit d'étude (Fr. 150'000.--) **p. 803 Arrêté**
- c) Chemin du Bief-à-Dance - Construction de collecteurs
Crédit de construction (Fr. 210'000.--) **p. 804 Arrêté**

8) Commission de sécurité - Séance du 21 novembre 2001 -**Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER****Commission des finances - Séance du 26 novembre 2001 -****Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

Acquisition d'un véhicule « pionnier » en remplacement du véhicule J9
pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Lancy
(Fr. 250'000.--) **p. 805 Arrêté**

9) Commission des finances - Séance du 26 novembre 2001 -**Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****Commission des travaux et constructions - Séance du 3 décembre 2001**

-

Rapporteur : M. Charles PAGE

- a) Chemin des Vignes 3 - Crédit complémentaire
(Fr. 28'778.90) **p. 807**
- Arrêté**
- b) Auberge des Communes-Réunies - Crédit complémentaire
(Fr. 30'639.48) **p. 807 Arrêté**
- c) Bâtiments communaux - Crédit complémentaire
(Fr. 12'348.35) **p. 808 Arrêté**
- d) Centre sportif - billetterie - Crédit complémentaire
(Fr. 5'269.75) **p. 809 Arrêté**
- e) Les Laurelles - Crédit complémentaire (Fr. 1'344.85) **p. 809 Arrêté**

10) Commission de l'administration et information -**Séances des 20 septembre 2000, 14 février et 28 novembre 2001 -****Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI****Commission des finances - Séances des 22 janvier et 5 juin 2001 -****Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

Jetons de présence des Conseillers municipaux **p. 810 Arrêté**

11) Commission de l'administration et information - Séances des 1er et 28 novembre 2001 -**Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

Projet de retraite anticipée **p. 811 Vote de principe**

12) Commission des sports - Séance du 8 novembre 2001 -**Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

- a) Visite et point de la situation du chantier du stade de Genève
et du centre commercial et de loisirs **p. 815**

Information

- b) Divers

13) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 19 novembre 2001 -**Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

- Divers **p. 817**
- 14) **Commission de sécurité - Séance du 21 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 817**
- b) Audition de M. Philippe WASSMER sur l'organisation future
des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et de
la PC 2003 **p. 817** **Information**

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

- 15) **Commission sociale - Séance du 22 novembre 2001 -
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**
- a) Election du Vice-président **p. 819**
- b) Constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner les demandes
de l'Association des Habitants de Lancy-Sud **p. 819**
Information
- c) Visite de la crèche Chante-Joie **p. 819** **Information**
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 819**
- 17) Prestation de serment de M. Henri IMHOF **p. 824**

M. GUILLERMIN : Mesdames, Messieurs, je vous salue tous. En premier lieu, je dois excuser l'absence de Mme Dancet qui a dû subir une opération chirurgicale aujourd'hui, elle m'a demandé d'assumer sa charge ce soir. Je lui souhaite un prompt rétablissement. Je demande déjà toute votre bienveillance en cas d'accrochage un peu trop virulent.

J'ai le plaisir de saluer dans l'assistance des anciens Conseillers municipaux, des cadres de l'administration et notre Conseil administratif in corpore.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. BERNASCONI : S'agissant du point 10) et d'entente avec M. Augsburger, il n'y aura qu'un rapporteur, et ce sera moi.

M. RENEVEY : Concernant le point 6) le Président, par intérim, s'occupe du point a) concernant l'extension de l'école du Petit-Lancy Village, et je m'occuperai des points b) école en Sauvy et c) les divers, et je rapporterai aussi pour la Commission des finances.

M. GUILLERMIN : Merci, j'en ferai de même M. Renevey.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
15 NOVEMBRE 2001**

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GUILLERMIN : J'ai une première communication qui m'est arrivée aujourd'hui. Il s'agit de Noël 2001, joie et paix ainsi que mes meilleurs voeux pour l'an nouveau, à vous tous, à vos familles. Merci de votre confiance et gentillesse à mon égard, signé Jacqueline Coutaz. En annexe, il y a des mandarines à la cave.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

J'ai une deuxième communication du Bureau qui est très importante. Certains d'entre vous ne le savent peut-être pas encore, j'ai ce soir, le grand honneur de vous annoncer, officiellement, une nouvelle coalition au sein de ce Conseil.

C'est une grande première pour ce cénacle, une heureuse union entre une douce « écologiste » et un altier « libéral » a été célébrée dans notre mairie le 1er décembre 2001.

Nous félicitons chaleureusement Catherine et Jean-Pierre et leur souhaitons une longue vie de bonheur.

Nous vous remercions d'apporter une touche sentimentale et romantique dans cette austère maison.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMY : J'ai quatre communications à vous faire. La première concerne les mesures de sécurité au niveau de la route de Chancy, à hauteur du chemin de l'Épargne. Vous vous souvenez qu'il y a quelques mois, l'Office des transports et de circulation nous avait promis de mettre des feux et des radars à la hauteur du passage pour piétons, près du Christ-Roi. Il vient de nous envoyer une communication en ce sens que ces feux qui devaient être installés cet automne, le seront seulement dans le courant du mois de mars 2002.

Il y aura, je vous le rappelle, un équipement à signaux lumineux qui sera placé à la hauteur de l'église Christ-Roi, avec des appareils radars se déclenchant au rouge. Il y aura également un radar de vitesse qui sera placé aux abords du chemin de l'Épargne, et celui-ci sera installé dans le courant de l'année 2002.

La deuxième communication concerne une invitation que nous allons faire. Nous avons en effet le plaisir d'inviter officiellement la Présidente du Conseil d'Etat, Mme Micheline Calmy-Rey, citoyenne lancienne. Cette réception aura lieu le 5 février prochain.

La troisième communication concerne ceci : nous avons déposé à votre place un petit cadeau exotique. Il s'agit en fait d'une bouteille de vinaigre de mangue.

L'idée du Conseil administratif a été de vous associer à une action originale et solidaire qui concilie à la fois économie et développement.

Ce vinaigre est en effet issu de vergers de mangues certifiés biologiques au Burkina Faso, où les fruits arrivés à maturation sont transformés en moût fermenté. Le vin de mangues est ensuite acheminé en Suisse où une micro-vinaigrerie est installée provisoirement à Bussigny. La transformation en vinaigre est le résultat d'une nouvelle technologie mise au point par un réseau de partenaires suisses et français qui ont mis en commun leurs compétences en créant notamment l'Association COSE, qui veut dire Commerce solidaire et équitable. En font partie : le Centre écologique Albert Schweitzer à Neuchâtel, TerrEspoir à Bussigny, la Kalebasse et Fairworld à Bâle, Andines à Paris, le Balafon et Genève-Tiers-Monde à Genève.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

L'installation de vinaigrerie sera ensuite transférée au Burkina Faso. Ce vinaigre sera élaboré avec le respect de critères tels que les conditions sociales de travail, d'environnement, de limitations des intermédiaires, de liberté organisationnelle.

Le prix de vente conseillé au public s'élève à Fr. 8.80 la bouteille d'un demi-litre.

Si certains d'entre vous sont intéressés à avoir plus d'explications, je mets volontiers à leur disposition les informations que j'ai ici.

C'est le cadeau de Noël du Conseil administratif.

Quant à la quatrième communication, je vous la donnerai à la fin de la séance du Conseil municipal, au point 16, dans les « propositions individuelles et questions ».

M. SPINUCCI : Avant de passer aux réponses des questions qui ont été posées lors de la dernière séance, j'aimerais vous rendre attentifs au dépliant qui a déposé sur vos places concernant le ramassage des déchets pour l'année 2002.

La nouveauté, par rapport à l'année en cours, qui s'achève dans 15 jours, c'est que les papiers et cartons seront, dès l'année prochaine, ramassés deux fois par mois, soit le deuxième et quatrième jeudi du mois.

Toujours dans le domaine des déchets, le Conseil administratif a pris la décision de nommer un responsable de ramassage de la récupération des déchets, et surtout du tri des déchets, en la personne de M. Nestor Grand. Il s'agit d'une personne qui est déjà active dans le domaine, au Service des parcs, promenades et maintenance.

Je passe aux réponses aux questions. Je les prends dans l'ordre où elles avaient été posées dans la dernière séance du Conseil municipal.

M. Pasquier nous rappelle la proposition des Services industriels de Genève pour le recours à l'acquisition d'énergie solaire. Je vous avoue M. Pasquier que j'hésite beaucoup à formuler cette demande, dans la mesure où votre Conseil a refusé de produire cette énergie, et je vois très mal comment nous allons obliger les autres à en produire pour qu'ils puissent nous la revendre. Je pense que le débat de fond n'est pas clos. Il faudrait, s'agissant de l'énergie solaire, vous voulez avoir recours, savoir si vous êtes prêts à faire un effort et la produire également.

En ce qui concerne la décoration du giratoire qui se trouve à l'intersection de l'avenue Curé-Baud et des Fraisiers, vous aurez certainement remarqué que le nécessaire a été fait, apparemment à la grande satisfaction de la population.

M. Zehfus concernant le Vieux-chemin-d'Onex, les Services des parcs, promenades et maintenance, ainsi que celui des travaux et constructions ont regardé sur place la situation. Il n'apparaît pas opportun d'y mettre des gros cailloux, parce que, au niveau de la police, ils ne sont pas autorisés. Provisoirement, nous mettons en place ces gros toberones rouge et blanc, et nous étudions une solution adéquate, définitive à cet endroit-là.

M. Purtschert a certainement remarqué que sa demande a été satisfaite le lendemain, concernant la mise en place de bandes réfléchissantes sur les poteaux installés à l'avenue Eugène-Lance.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Je terminerai avec la question très embarrassante de M. Lance concernant la mise à disposition éventuelle de 5 places à côté de l'école Rapin. Alors, si M. Lance pense que cette installation, qui d'ailleurs n'a pas encore été entérinée par le Conseil administratif, constitue une prérogative, un avantage exclusif pour le Conseil administratif, nous y renoncerons. Il faut simplement qu'il nous le dise. Mais qu'il ne pense pas que ce parking est destiné aux commerçants. En effet, s'il prête attention, il constatera que les voitures se garent le matin à 6 heures, et repartent à midi quelquefois, mais plus souvent à 19 heures. Ce sont des frontaliers ou des gens qui viennent de l'extérieur qui occupent ce parking, et qui le gardent jusqu'au soir, lorsqu'ils rentrent chez eux.

Je le prierai également de prêter attention à la situation du parking, dit de la Mairie, le jeudi et le vendredi, les jours de mariage notamment. Il est absolument impossible, si vous arrivez entre 16 et 17 heures, de garer ici, et pas plus tard que hier, il y avait une file de voitures stationnées le long du chemin d'accès, ce qui pose des problèmes de croisement relativement importants.

J'ai lu, dans un procès-verbal de la Commission des finances, que M. Lance se préoccupe aussi de savoir où on va prendre l'argent, environ Fr. 10'000.--, c'est à peu près le chiffre exact. C'est plutôt Fr. 7'000.--, mais cela dépend des prestations éventuelles que le Service des parcs, promenades et maintenance pourrait effectuer. Savoir où on va chercher les Fr. 10'000.-- pour éventuellement installer cette barrière.

Je trouve la question de M. Lance tout à fait légitime, mais je trouve que M. Lance n'est pas tellement curieux quand il s'agit d'autres installations. Par exemple, et il ne nous a jamais demandé où on a été chercher Fr. 12'900.-- pour éclairer la façade de l'église de Notre-Dame-des-Grâces, il ne nous a pas non plus demandé où on a été chercher environ Fr. 7'000.-- pour éclairer la façade de l'église chrétienne ici en face. On nous a pas non plus demandé comment on a financé la dépense virtuelle de Fr. 20'000.-- pour le tournoi des campagnes aux Cherpines, ni comment on finance, toujours une dépense virtuelle, de Fr. 9'150.--, auxquels s'ajoutent Fr. 1'636.90 pour permettre l'installation de la tente pour la kermesse de la paroisse. Donc, la curiosité je veux bien, mais il faut qu'elle s'étende à tous les domaines.

M. LANCE : J'aimerais dire à M. Spinucci que les procès-verbaux de la Commission des finances sont confidentiels. En principe, on ne divulgue pas les noms des personnes qui interviennent.

M. CHOBASZ : J'ai une communication. Récemment, notre Conseil a rencontré ses homologues de Plan-les-Ouates. A cette occasion, nous leur avons fait part de la décision de votre Conseil de renoncer à la construction de la salle omnisports de

Champs-Gottreux. En retour, nos collègues de Plan-les-Ouates nous ont informés qu'un bureau avait été mandaté pour l'éventuelle construction d'une salle omnisports aux Cherpines, projet évidemment subordonné à un déclassement de la zone; toutefois, ce déclassement pourrait être réalisable car le plan directeur cantonal le prévoit.

Parallèlement, il faut savoir que l'Etat de Genève envisage la réalisation d'un collège à proximité des Cherpines et que, par conséquent, l'Etat pourrait être également intéressé à la construction d'une salle omnisports qui pourrait servir également de salle de gymnastique pour ce collège. En conclusion, nous avons fait part de l'intérêt de la Ville de Lancy à être tenue au courant de la poursuite des études engagées par Plan-les-Ouates et nous ne manquerons pas de vous en donner le retour.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 5 novembre 2001 - Rapporteurs : MM. Marc GUILLERMIN et Frédéric RENEVEY COMMISSION DES FINANCES - Séance du 26 novembre 2001 - Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER

M. GUILLERMIN : Il y a un petit problème de procédure, je suis obligé de céder ma place, puisque je dois rapporter ce point. D'entente avec le doyen de cette assemblée, je vais passer la présidence momentanée à M. le vice-doyen, de manière à ce que je puisse vous lire mon pensum, M. Purtschert, je vous invite à prendre ma place.

M. PURTSCHERT : Bonsoir Mesdames et Messieurs, chers collègues, puisque je remonte encore une fois au perchoir, j'en suis assez surpris, merci Monsieur. Pour préciser ce point, je maintiendrai la présidence jusqu'au point 6c).

a) Extension de l'école du Petit-Lancy Village - 2ème étape des travaux - Crédit d'investissement (Fr. 10'600'000.--)

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : En préambule, M. Spinucci a précisé que ce crédit fait suite au vote de la première étape des travaux déjà fortement avancée. La garderie est pratiquement achevée et sera mise en service en janvier 2002.

Pour les 4 classes et le sous-sol, le chantier avance normalement, un petit bouquet sera organisé au début de l'an prochain.

La deuxième étape, soumise au crédit sollicité, comprend la salle omnisports, le préau, l'abri vélos et les aménagements extérieurs.

Les mandataires ont été appelés à expliquer le programme à la Commission. Cet objet sera également soumis à la Commission des finances, le crédit de construction dépassant le montant inscrit aux investissements 2001.

Les architectes ont confirmé le bon avancement du chantier et le respect des délais. Les entreprises donnent satisfaction.

La liste des travaux de la 2ème étape et le coût détaillé des différents postes figurent dans le Message No 118.4. Le plan financier, servant à la demande du crédit de construction, est basé sur les prix de soumissions.

Les travaux de gros œuvre, installations techniques et mise hors d'eau du bâtiment sont chiffrés valeur 2000, et indexés à la valeur 2001, en estimant les hausses avec les entreprises retenues pour la première étape.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Les contrats d'entreprises prévoient des hausses rétribuées selon les augmentations calculées par l'Office genevois d'analyse des prix de construction. Les travaux de second œuvre sont chiffrés aux prix des soumissions, valeur 2001. Les montants de chaque poste correspondent en principe aux prix des entreprises les moins-disantes.

Une réserve a été ajoutée pour divers et imprévus. Pour les travaux devant se réaliser en 2002 et 2003, une estimation des hausses à 5 % du montant total a été incluse au plan financier.

Le coût général des travaux reste dans l'enveloppe de 31 millions, définie lors du crédit d'étude, bien que l'évaluation des prix au m3 soit assez aléatoire.

Une comparaison des coûts par la méthode de calcul par élément, permet de situer l'ouvrage par rapport à des constructions similaires exécutées à Genève et dans le canton de Vaud.

Après lecture du projet d'arrêté, la Commission s'est prononcée en faveur du crédit d'investissement de Fr. 10'600'000.-- à l'unanimité.

Je continue, si vous le permettez, en accord avec M. Gilles Augsburgger, distingué rapporteur, j'ajouterai que, lors de sa séance du 26 novembre 2001, la Commission des finances a aussi accepté ce crédit à l'unanimité.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Ecole En Sauvy - Rénovation du bassin de natation - Crédit d'étude 2ème phase (Fr. 170'000.--)

=====

M. RENEVEY présente le sujet : Un premier crédit de Fr. 80'000.-- a déjà été voté au mois de mai de cette année dans le but d'établir un état des lieux du bassin de natation de l'école En Sauvy. Le crédit d'étude de ce soir permettra de définir avec précision le coût de la rénovation du bassin et les travaux à entreprendre.

Le bassin date de plus de 25 ans. Divers dégâts sont apparus tels que des zones fissurées, de la corrosion, les habituels problèmes de carbonatation bien connus des membres de cette commission. Ces divers problèmes évoqués nécessitent une

réfection relativement superficielle. Par contre, les installations de traitement d'eau et les goulottes, dont le modèle n'existe plus aujourd'hui, nécessitent un changement complet. Les vestiaires seront également réaménagés.

Les différents mandataires nous donnent certaines précisions :

- le débit du traitement de l'eau doit passer, selon les normes SIA, de 90 m³/h à 167 m³/h.
- les tuyauteries en Eternit avec amiante et fer galvanisé doivent être remplacées par de l'acier inoxydable
- l'installation électrique ayant subi une forte corrosion, doit être entièrement refaite. L'éclairage de la piscine, des vestiaires, douches doit être repris
- les chaudières doivent être changées
- les vestiaires vont être cloisonnés par une vitre de la partie supérieure des murs jusqu'au plafond.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Diverses options proposées seront à discuter au sein de la commission dès que l'on connaîtra leurs prix exact. Parmi ces options, on peut citer l'installation photovoltaïque à placer sur le toit du bassin, l'étanchéité complète du toit à refaire, l'amélioration de l'esthétique à l'intérieur de la piscine et des vestiaires, ou encore le changement d'énergie pour le chauffage de l'école et de la piscine du mazout au gaz.

Un commissaire propose une visite sur place une fois le crédit voté.

La Commission vote ce crédit à l'unanimité.

La Commission des Finances a été également saisie du dossier, étant donné que le budget des investissements ne prévoyait qu'une somme de Fr. 100'000.--.

Après discussion, la Commission accepte le crédit par 8 oui et 1 abstention.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. RENEVEY présente le sujet : Un commissaire signale une planche dangereuse sur la passerelle reliant la Petite-Vendée aux immeubles.

Un giratoire est souhaité à la place des Ormeaux. Selon le Conseiller administratif délégué, cette idée semble irréalisable.

M. AUGSBURGER présente le sujet : Les commissaires félicitent le Conseil administratif pour la bonne gestion des crédits, seuls 6 objets sur 16 enregistrent des dépassements. Il est cependant relevé qu'environ Fr. 1'170'000.-- n'étaient pas prévus au budget.

Un commissaire souligne que les cheminements au bord de l'Aire sont bien entretenus, et il lui est confirmé que ce travail est assuré par le Service de notre voirie.

Un commissaire s'inquiète du nombre grandissant de panneaux d'affichage publicitaires et il lui est répondu que le Grand Conseil vient de voter une nouvelle loi pour le domaine public afin que la Société générale d'affichage paie des redevances à la commune qui en rétrocède 10 % à l'Etat.

Le Conseil administratif s'est posé la question d'établir un concept directeur d'affichage afin de maîtriser ce dernier, mais attend le résultat d'un concept identique en Ville de Genève avec la Société générale d'affichage qui est engagée avec d'autres communes jusqu'en 2003.

Il est précisé, qu'au sein du Conseil municipal, la Commission de l'aménagement du territoire sera sollicitée. L'octroi de panneaux publicitaires est fait par le Conseil administratif et certains ont déjà été refusés.

Un commissaire revient sur la dépense de Fr. 10'000.-- pour une barrière amovible à l'entrée du parc de la Mairie, du côté de la salle de gym, ou plus exactement du local de vote de M. Guillermin.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

M. Föllmi répond qu'une demande a été faite au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, mais qu'aucune décision n'a été prise par le Conseil administratif, ni sous quelle rubrique sera enregistrée cette éventuelle dépense.

Un autre commissaire relève le manque de possibilités de stationnements au Grand-Lancy Village, surtout pour les commerces environnants, et il lui est répondu qu'il faudrait reprendre la proposition d'un commissaire pour la création d'un parking souterrain devant la Mairie.

M. PURTSCHERT : Ici s'arrête ma fonction de remplaçant du vice-président, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne soirée.

M. GUILLERMIN : J'ai oublié de préciser tout à l'heure que deux personnes étaient excusées, M. Terrier et Mme Solioz.

7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 3 décembre 2001 - Rapporteur : M. Charles PAGE

a) Lancy-Sud centre socioculturel « L'Escargot » - Crédit d'étude (Fr. 900'000.--)

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle que le projet de l'Escargot remonte à 1982.

Seul le projet de parking reste concret, l'architecte a poursuivi ses études. Il y a actuellement un arriéré d'honoraires, et il faut boucler le compte.

Le Conseil administratif souhaite relancer le projet. Le crédit d'étude demandé s'élève à Fr. 900'000.--.

M. le Maire précise, qu'en raison de 2 référendums, le projet de parking a été réduit à 350 places. Il doit être prochainement approuvé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

La Commission accueille M. de Planta, architecte. Celui-ci précise que ses interventions se rapportent :

- au projet de base
- à des travaux de simplification et modification de celui-ci
- à l'étude pour la Maison de la Danse en lieu et place de cinémas projetés.

Il signale qu'il a participé à 133 séances qui ont fait l'objet d'un procès-verbal. Alors qu'il est intervenu dès 1987, il n'a plus perçu d'honoraires depuis 5 ans.

Les honoraires de l'architecte se répartissent comme suit :

• projet de base	Fr.	365'000.--
• Etudes complémentaires au 31 décembre 1999	Fr.	172'000.--
• Programme 2000	Fr.	<u>318'000.--</u>
	Total	Fr. 854'000.--

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

- Plus-value pour des honoraires basés sur le montant du devis général Fr. 513'542.50

Le mandataire est prêt à renoncer à ce dernier poste s'il peut poursuivre son mandat pour la 2ème phase d'étude. Le maître d'ouvrage, soit la Commune, renoncera à se prévaloir, du fait que des travaux faits pour la 1ère phase aient pu servir à la 2ème.

Le sous-sol prévu pour les cinémas pourrait être consacré à la Maison de la Danse. M. Chobaz, Conseiller administratif, relève qu'en raison de mesures conservatoires consenties, il serait dommage de renoncer à exploiter le sous-sol. La Maison de la Danse pourrait être la solution. Il est toutefois exclu que nous partions seuls, surtout au niveau de l'exploitation. Une collaboration canton, ville de Genève et Association des communes genevoises doit être envisagée.

En réponse à diverses questions de commissaires, il est répondu que :

- la question de la Maison de la Danse reste en suspens
- le coût de l'Escargot oscillerait entre Fr. 30 à 50 millions
- le parking n'est pas compris dans les prix déjà énoncés, l'étude de détail a été prise en charge par la Commune.

Un commissaire regrette que l'on ait demandé un projet détaillé à l'architecte pour la Maison de la Danse. Certaines réticences ont été constatées quant à ce projet, on aurait dû procéder à une pré-consultation avant de dépenser Fr. 295'000.-- + la TVA.

Après le départ du mandataire, le même commissaire relève que Fr. 300'000.-- à Fr. 100.-- de l'heure représentent 6 ans de travail. Il répète qu'une étude sommaire aurait suffi.

Deux commissaires relèvent qu'il est gênant que la Maison de la Danse exige l'exclusivité pour l'utilisation des locaux.

Il est répondu en outre que :

- le montant de Fr. 295'000.-- n'a pas été budgété spécialement
- Fr. 1 million pour 2001 et pour 2002 ont été budgétés aux titres de crédits d'étude

- le coût de fonctionnement de la Maison de la Danse pourrait peut-être se situer aux alentours de Fr. 400'000.--. Des subventions existeraient
- le Conseiller administratif, chargé de la culture, reconnaît qu'au contraire des cinémas, la Maison de la Danse n'aurait pas de retombées économiques. Il ne voit d'autre part pas qui d'autre aurait besoin d'une salle de théâtre, la salle polyvalente prévue à l'étage au-dessus devrait suffire.

Un commissaire rappelle une idée de locaux et bistrot pour les jeunes.

Le crédit est accepté par 6 oui - 3 abstentions.

M. LORENZINI : Au nom du groupe Démocrate-chrétien, je tiens à réagir sur ce dossier. En ma qualité d'architecte, il m'est particulièrement désagréable de devoir intervenir ce soir dans un dossier où l'inertie politique, et surtout les droits populaires abusivement utilisés ont plus que mis à mal le déroulement normal des études qu'un tel projet demande.

En effet, les mandataires travaillent sur ce dossier depuis maintenant 14 ans. De tels délais amènent forcément à des dérapages quant aux coûts des études.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

De plus, pour l'organisation d'un bureau, un dossier qui avance, plutôt qui se traîne comme ça, n'est pas une panacée.

Ceci étant dit, il convient d'analyser l'historique de ce dossier sous l'angle des études d'architecte et des honoraires y relatifs.

On peut constater, qu'après avoir gagné le concours en 1987, une vaste étude d'avant-projet a été menée, donnant lieu (tous mandataires réunis) à Fr. 2'128'000.-- d'honoraires. Le projet, qui prévoyait une salle de spectacle de 1000 places, a été stoppé par le référendum lancé par l'Alliance de Gauche qui combattait la création du parking souterrain adjacent. Voilà, jusque-là, hormis un dépassement de crédit de Fr. 458'000.--, tout est clair.

Mais depuis, on étudie, on étudie, mais sans crédit d'étude, ni vote concret en commission, et ce, pendant plusieurs années. Résultat des courses, on vient nous demander de payer les honoraires, certes justifiés, 8 ans après !

Le plus gênant dans cette affaire, ce sont les montants dont on parle. Certes, souvent avant de venir devant nous, le Conseil administratif, pour nous présenter quelque chose de concret, fait étudier une esquisse par des architectes, puis la Commission des travaux et constructions vote un crédit d'étude. Mais là, le Conseil administratif s'est engagé, envers nos mandataires, sur des avant-projets, et ce, à deux reprises, dont les montants d'honoraires représentent Fr. 488'000.--, autant dire que ce n'est pas une petite somme.

Dans un tel cas, il aurait convenu qu'un programme précis soit avalisé par le Conseil municipal avant d'engager de telles études.

En conséquence, car ce qui est fait, est fait, et ce qui est commandé est dû, nous proposons de régler cette affaire de la manière suivante :

Acceptation du crédit pour les sommes qui portent sur des études effectuées il y a de nombreuses années, soit :

Fr. 364'645.65 prestations sur le contrat de 1993 pour études jusqu'à la remise du devis général

Fr. 171'516.55 honoraires payés sur la base du coût horaire pour l'étude d'un Escargot redimensionné dans une enveloppe financière d'environ Fr. 40 millions.

A noter que pour ce montant, un tarif horaire de environ Fr. 150.--, cela représente plus de 1'000 heures d'étude, soit 6 mois ½ pour un architecte.

Etait-ce bien nécessaire d'aller autant dans le détail, sans connaître l'avis définitif du Conseil municipal sur le programme !

Bien entendu, il conviendrait également de s'acquitter des frais et débours pour une somme de Fr. 46'310.20, déjà avancée par les mandataires.

Par contre, en ce qui concerne le dernier montant de Fr. 317'527.60 pour l'étude consistant à placer dans les sous-sols de l'Escargot une Maison de la Danse, et de réorganiser la salle des fêtes au rez-de-chaussée, il conviendrait de revenir devant la Commission des travaux et constructions une fois le programme définitif des activités accepté par notre Conseil.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Il est à noter que le mandataire s'engage à renoncer à un montant d'honoraires de Fr. 513'542.50 représentant une adaptation de ses honoraires initiaux, du fait de l'augmentation du coût prévu de l'objet par rapport à celui estimé au moment de l'élaboration de son contrat. Nous pouvons le remercier.

Le groupe Démocrate-chrétien propose donc que l'arrêté soit modifié, et que le dossier de l'Escargot soit étudié à la Commission des écoles, culture et loisirs pour définir, de manière définitive, le programme qui devrait y être prévu, avant que la Commission des travaux et constructions s'engage sur un nouveau crédit d'étude.

Or, pour la modification de l'arrêté, puisque le montant était indiqué pour une somme de Fr. 900'000.--, je laisserai le Conseil administratif faire le petit calcul.

M. FOLLMY : Le montant est Fr. 582'472.40.

M. GUILLERMIN : Il s'agit d'une proposition de modifier l'arrêté. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ou commentaires ?

M. BAERTSCHI : La lecture du rapport de la Commission des travaux et constructions du 3 décembre nous plonge dans un abîme de perplexité, non pas tant en raison des coûts d'études à financer que dans le pilotage à vue qui s'est exercé depuis le dernier référendum.

Enfin on s'était mis d'accord sur un nouveau plan localisé de quartier, enfin on s'était mis d'accord sur un parking redimensionné, et puis tout s'est arrêté. Puis un jour, un architecte vient demander des comptes pour un travail effectué, il marchande un demi million et tout semble repartir. Depuis plusieurs années, on sait que le quartier de Lancy-Sud est un quartier qui est dépourvu de structures sociales et communautaires. Depuis plus d'un an les habitants de Lancy-Sud demandent des locaux afin de réaliser une maison de quartier; ils auront un CASS qui porte en son sein les germes du dysfonctionnement et bientôt un parking.

Pour le reste, on en est aux intentions. On a l'impression que le Conseil administratif reporte son attention sur la nouvelle école du Petit-Lancy, la réfection des piscines, mais que ce quartier ne l'intéresse guère. Ce sentiment est renforcé par les réponses floues données par M. Chobaz sur l'affectation des sous-sols.

Vous n'ignorez pas que ces sous-sols seraient réaffectés - en place des cinémas prévus initialement - en une Maison de la Danse. Alors question danse, on est servi : deux pas à gauche, un pas à droite - ou n'est-ce pas le contraire ? On apprend qu'il est exclu que notre commune fasse cavalier seul pour cette maison, que l'exploitation coûterait cher, que l'Etat pourrait participer à icelle, mais qu'on ne le lui a pas demandé, que le magistrat en question n'ose pas avancer de date, mais que avril 2003 devrait être la date du programme définitif pour l'Escargot, que enfin la Maison de la Danse n'arrive pas à se prononcer pour x ou y raisons.

Nous avons en outre un peu de peine à suivre ces atermoiements, car si l'offre d'une commune d'un local pour un groupe culturel ne leur suffit pas, il peut aller voir ailleurs.

Notre groupe votera le crédit demandé, mais demande instamment au Conseil administratif de donner un délai rapproché à cette Maison de la Danse pour qu'elle se

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

prononce définitivement et, jusque-là d'aborder le coût de l'exploitation et de l'usage concret de ces locaux. Si nous n'avons pas de réponse, il faudra renoncer définitivement à l'utilisation des sous-sols et démarrer un projet pour le haut, projet qui devra répondre surtout aux attentes des habitants de la commune et du quartier en particulier.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste a aussi abondamment discuté de ce projet d'étude, et arrive aux conclusions que nous a données M. Lorenzini. En effet, s'il est urgent effectivement de payer le travail qui a déjà été fait et qui doit être effectivement payé, d'après le message, les points a) et b), il est vrai qu'on peut surseoir au point c), c'est-à-dire à l'étude relative à la Maison de la Danse, jusqu'au moment où ce point sera éclairci, pour savoir ce que l'on a fait vraiment.

Nous soutenons la demande du parti Démocrate-chrétien de scinder le crédit d'étude en deux, dans l'attente d'une assurance, parce que c'est cela qu'il nous faut maintenant, c'est une assurance, on est parti dans beaucoup de directions, les atermoiements ne sont pas dus seulement à des dysfonctionnements, enfin l'histoire est longue sur ce dossier. Je retiens, quant à moi, le groupe Socialiste, que tout le monde attend que quelque chose se fasse là, donc personne ne va s'opposer à une étude, mais tout le monde attend que cette étude se fasse sur des bases qui soient plus sûres que celles qui sont établies ce soir. Apparemment, d'après ce que nous savons, la Maison de la Danse devrait nous donner une réponse, en fait dans pas tellement longtemps, ce qui permet d'appuyer la proposition du groupe Démocrate-chrétien, sans trop de problème, ni sans mettre un frein définitif et même trop retardateur de ce projet, que tout le monde a hâte de voir sortir de terre. Il y a encore beaucoup de gens qui sont jeunes dans cette salle, ils ont peut-être plus de chance que moi.

M. LANCE : Je partage entièrement les propos des différents intervenants de ce soir concernant ce sujet. C'est vrai, qu'en tant que Président de la Commission des écoles,

culture et loisirs, je suis un peu étonné qu'on parle autant de cette Maison de la Danse aujourd'hui, et particulièrement dans cette demande de crédit d'étude.

C'est vrai que nous avons reçu au mois de mars les représentants de l'Association de cette Maison de la Danse, c'était une séance très intéressante, et il y avait en définitive pas mal de points d'interrogation. Des points d'interrogation surtout de la part de ses responsables puisqu'ils avaient le choix entre 3 lieux à Genève, et que rien n'était décidé à ce moment-là. D'autre part, il y avait aussi le problème du financement du fonctionnement de cette Maison de la Danse, on sait qu'actuellement, la Ville de Genève finance pour Fr. 500'000.-- cette association, et que rien n'avait été décidé concernant ce financement.

Je m'étonne qu'on engage des frais d'étude pour cette association, je crois que la première chose à faire, c'est d'attendre une réponse de leur part, savoir si elle est toujours intéressée par ce lieu, puis ensuite, engager des frais d'étude. C'est pour cela que je partage l'avis de mon collègue, Stéphane Lorenzini.

M ERETZIAN : Lors de la Commission des travaux et constructions, M. de Planta nous a présenté les excellents travaux d'études effectués par son bureau qui avaient été demandés par le Conseil administratif, et cela d'une façon claire, et je l'en remercie.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

J'avais bien perçu que M. Chobaz, était enthousiaste par le projet de la venue de la Maison de la Danse, qu'il nous a présentée.

Mais je ne me doutais pas que me M. Chobaz adorait la danse a ce point, et que son enthousiasme s'élèverait à un montant de Fr. 295'000.--, hors taxes, surtout que les responsables de la Maison de la Danse, ne nous avaient pas montré le même enthousiasme à leur venue à Lancy, lors de notre entretien en Commission des écoles, culture et loisirs.

Je déplore que des études de projets aussi importantes, soient engagées par le Conseil administratif, sans qu'elles ne soient jamais soumises aux commissions compétentes.

Je me permets de rappeler au Conseil administratif, si cela a déjà été oublié, qu'une grande prudence a été demandée pour toutes les dépenses, ne sachant comment allait évoluer l'économie depuis les dramatiques événements du 11 septembre dernier.

Après des millions dépensés, et doutant de l'aboutissement de cet énième projet, le groupe Radical suivra la position du groupe Démocrate-chrétien.

M. PAGE : Je crois, qu'au nom du groupe Libéral, je peux me rallier à ce qui a été dit. On ne sait pas si la Maison de la Danse est intéressée, d'autre part, il faut savoir si nous, nous sommes intéressés et dans quelles conditions. Donc, nous nous rallions à la proposition de M. Stéphane Lorenzini, de saucissonner le crédit et de revenir sur la question de la Maison de la Danse, lorsque l'affaire sera un peu plus mûre.

M. CHOBAS : Pas de réponse, mais un commentaire. C'est vrai que je ne sais pas combien de Conseillers municipaux siègent depuis 1987. Certainement relativement peu. Ils doivent se compter sur les doigts d'une main.

Cela signifie manifestement que l'Escargot est un dossier qui dure, qui dure beaucoup trop longtemps. C'est aussi un dossier où l'information se dilue. Il est vrai que pour ceux qui ont suivi le projet depuis l'origine, ils ont un certain nombre d'éléments d'information, qui font défaut aux derniers arrivés.

Il est peut-être facile aujourd'hui de mettre en avant le caractère, peut-être cavalier, de la décision du Conseil administratif qui a engagé des études pour explorer certaines pistes. Cela étant, il faut se rappeler que ce projet est un projet ancien, que ce projet possédait un élément-clé, qui était des salles de cinéma. Je rappelle à ceux et celles qui s'intéressaient à l'époque à ce projet, que les salles de cinéma étaient quasiment le seul élément commercial susceptible d'amener une rentabilité à ce projet. Compte tenu du caractère obsolète des salles de cinéma prévues à l'heure du multiplex, la question s'est posée de l'utilisation de ce sous-sol ainsi libéré.

Le Conseil administratif, dans ce contexte-là, s'est posé la question de savoir s'il n'était pas envisageable de reproduire une installation qu'il avait prévue à l'époque dans les étages supérieurs, à savoir une salle de spectacles ou une mini-salle de spectacles.

C'est dans ce cadre que nous avons effectivement mandaté l'architecte pour lui demander d'étudier la possibilité d'utiliser ce sous-sol comme une salle de spectacles. Cela étant, il est vrai, que les frais d'études sont importants. En ce qui me concerne, je veux bien assumer une part de la lenteur de ce dossier, mais je demanderai à chacun de faire un examen de conscience par rapport aux différents aléas qui se sont produits.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Il est un peu facile, il me semble, d'essayer de cibler des responsabilités dans un dossier aussi important, aussi lourd à faire aboutir.

Je vous rappelle aussi que cela fait plus d'une année que nous avons déposé une requête en autorisation de construire ou, plus exactement, que la Fondation des parkings a déposé une requête en autorisation de construire pour ce fameux parking. Je vous rappelle que ce problème de parking est étroitement lié aussi à l'aménagement du tram, qu'il y a des questions d'aménagements du territoire qu'il était aussi important de régler et que l'élément de l'Escargot, qui est un élément important, n'est malgré tout pas un élément unique et exclusif de ce projet.

Ce soir, le Conseil administratif a pris acte des propositions qui lui sont faites. Il est évident, en ce qui concerne le point c), que le crédit sollicité sous chiffre 3 de Fr. 295'000.-- n'est pas qu'un crédit qui était destiné à remettre les compteurs à zéro, puisqu'il y avait aussi une part qui était destinée à poursuivre et faire aboutir l'étude.

Le Conseil administratif, si tel est le vote que vous allez prendre, prend acte de la décision du Conseil municipal, qui consiste à dire : revenez avec un crédit d'étude complet, de manière à ce que nous puissions faire un choix pour l'utilisation, non seulement des sous-sols, mais aussi du reste du bâtiment, en pleine connaissance de cause.

Indépendamment de ce qu'on construit, ou de ce qu'on ne construit pas, M. Page a parlé d'un coût de Fr. 30 à 50 millions. En cela, il a pris les deux extrêmes, c'est-à-dire qu'il a pris les Fr. 50 millions du coût de l'ancien projet alors que les Fr. 30 millions sont l'objectif que le Conseil administratif s'est fixé, sans que, à ce jour, nous puissions vous en dire beaucoup plus. C'est malgré tout un objectif financier important

et, quand j'entends certains discours, on peut évidemment se poser la question de savoir si certains sont prêts même à discuter du principe de ce bâtiment car quelle que soit son ampleur, quelle que soit son utilisation, quelles que soient ces différentes affectations, il est évident que le projet, tel qu'il est figé dans le plan localisé de quartier, est un projet important, est un projet coûteux. A partir de là, il faudra être conséquents, c'est-à-dire qu'au moment où on se déclare favorable à ce projet, il faudra aussi en assumer les coûts et les coûts en totalité, non seulement les coûts d'investissement mais aussi les coûts de fonctionnement.

Dernière précision, je dois réfuter la déclaration selon laquelle l'Etat n'aurait pas été contacté à ce propos. Si j'ai défendu ou promu un peu cette idée d'une Maison de la Danse, c'est parce que c'est un objectif qui se manifeste à travers des associations qui sont actives dans le domaine. C'est quelque chose qui répond à un besoin, et non pas quelque chose qu'on crée pour faire naître un besoin. Cela permettait aussi de donner à notre Ville un équipement culturel, qui aurait un retentissement dépassant les frontières communales. Ceci sans que cela entre en contradiction avec les objectifs de satisfaire également aux attentes du quartier.

M. GUILLERMIN : Nous avons une proposition de M. Lorenzini, la première c'est de renvoyer ce sujet à la Commission des écoles, culture et loisirs, et d'autre part, de scinder en deux l'arrêté initialement prévu.

Je vais vous demander s'il y a des oppositions à ce que ce dossier soit transmis à la Commission des écoles, culture et loisirs.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

M. LANCE : Je n'ai pas d'opposition au contraire, j'aimerais aussi que les Conseillers municipaux fassent des propositions concernant ce projet de bâtiment socioculturel, comme l'a dit M. Chobaz. Je crois qu'il faut que les Conseillers municipaux viennent avec des propositions concrètes, et si certains ne veulent plus de ce bâtiment, il faut qu'ils le disent.

M. GUILLERMIN : Pour la deuxième partie de la proposition, c'est-à-dire un nouvel arrêté. Je vous prierai de bien vouloir manifester votre opinion en levant la main, si vous êtes d'accord.

La deuxième proposition est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté 7a) d'un montant de Fr. 582'472.40 est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Viaduc des Grandes-Communes - Travaux de remise en état et en conformité - Crédit d'étude (Fr. 150'000.--)

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué relève que le pont qui enjambe le Pont-Butin, vers le garage Amag a été construit par le Département des travaux publics de 1965 à 1967.

Il a été transféré à la Commune en 2001. La location des terrains se trouvant sous le pont nous a été payée rétroactivement depuis le 1er janvier 2000.

Les travaux sont rendus nécessaires par la carbonatation et par une adaptation aux camions de 40 tonnes. On ne peut renoncer à ces travaux, et il n'est pas possible de demander une participation au canton.

M. Fol, ingénieur, déjà mandaté auparavant pour cet ouvrage, est reçu par la Commission. Il a été chargé de faire un bilan. Des dégâts ont été constatés au béton en 2000. Un incendie de caravanes a aussi été cause de dommages.

M. Fol signale que l'ouvrage répondait aux normes SIA 59, et que ce sont actuellement les normes 89 qui sont aujourd'hui en vigueur.

Le mandataire indique que, pour les camions, il faut répondre à des exigences du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et de l'Office fédéral des routes, Il faudra des renforts du type efforts tranchants. Suite à l'incendie, on a en fait procédé à une réparation. La corrosion est aussi due aux produits de déneigement.

Après le départ du mandataire, le Conseiller administratif délégué indique que les baux des places sous le pont arrivent à échéance. On étudiera une rotation pour les travaux.

Le crédit d'étude de Fr. 150'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. RENEVEY : J'aimerais simplement déplorer que l'Etat nous redonne un viaduc en piteux état, et que la Commune doit se charger de financer les réparations.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

M. LANCE : Juste une question. N'est-il pas possible d'interdire ce viaduc aux 40 tonnes ? Est-ce que ce sont ces 40 tonnes qui posent problème ?

M. SPINUCCI : Je ne pense pas que l'on puisse interdire la circulation aux camions de 40 tonnes. N'oublions pas qu'il dessert une zone industrielle, et que cela me paraît peu opportun de prononcer une interdiction de ce genre, alors que toutes les routes sont soumises au même trafic. D'autre part, la question des poids 40 tonnes n'est qu'une partie du problème, la deuxième ou troisième partie, ce sont les attaques du béton dues à la carbonatation, alors qu'on soit au niveau des 28 tonnes ou 40 tonnes, le problème ne change pas.

Concernant la remarque justifiée de M. Renevey, en réalité, ce viaduc qui a été construit en 1964-1965, aurait dû nous être remis immédiatement. Les formalités administratives n'ont pas été faites à ce moment-là, si elles l'avaient été, et bien aujourd'hui ce viaduc serait à nous depuis 30 ans, il faudrait quand même remédier à son état. Nous avons quand même essayé d'échapper à cette obligation, nous avons pris un avis de droit, et la conclusion a été, qu'un viaduc situé sur une voie communale, doit être considéré comme faisant partie du réseau routier communal.

M. LANCE : Je m'excuse, je ne comprends pas la réponse de M. Spinucci. On interdit bien sur la route du Grand-Lancy les poids lourds, également à l'avenue du Curé-Baud, tous les poids lourds sont interdits, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas interdire les 40 tonnes, même s'il y a une zone industrielle. Il y a d'autres possibilités d'insérer cette zone industrielle.

M. SPINUCCI : Je n'ai pas de réponse. Je ne vois pas comment alimenter le garage Grimm, par exemple, qui est à proximité ou le garage Euromaster également à proximité, par des véhicules qui proviennent depuis la route du Pont-Butin, qui tournent à gauche à la hauteur de Amag, qui ensuite, alimentent ces centres. Si vous voyez d'autres itinéraires, alors vous pouvez les suggérer. Je n'en vois pas pour l'instant. A moins d'envoyer les 40 tonnes par le chemin de la Caroline ou l'avenue des Morgines !

L'arrêté 7b) accepté par 29 oui, 0 non, 1 abstention. (Voir Annexe).

**c) Chemin du Bief-à-Dance - Construction de collecteurs -
Crédit de construction (Fr. 210'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : Bief-à-Dance signifie un canal creusé par la famille Dance, c'était pour alimenter en eau un moulin. Comme vous le verrez sur le plan, ce chemin se situe de la route de la Chapelle en direction de la Drize.

La commune de Plan-les-Ouates a assaini les bassins de l'autre côté de la route. La répartition entre les communes est calculée en fonction du nombre d'habitants et de la superficie du bassin. Une petite participation du canton est prévue.

Vote : unanimité.

M. SPINUCCI (Cliché) : C'est simplement pour situer l'emplacement. Vous avez ici la route de la Chapelle, la route de Saconnex-d'Arve. La commune de Plan-les-Ouates a

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

assaini tout le bassin qui se trouve à l'amont de cette route de la Chapelle. Elle déverse, elle aussi, les eaux par un collecteur actuellement unitaire, qui sera remplacé. Les eaux pluviales allant à la Drize, les eaux usées dans un collecteur dit primaire, qui se trouve également à cet endroit-là, parallèle à la Drize.

Nous participons pour une partie, relativement modeste, à la construction du collecteur séparatif eaux usées et eaux pluviales. La plus grande partie étant assumée par la commune de Plan-les-Ouates, qui a un bassin beaucoup plus étendu, et une infime partie est également assumée par le Département de l'aménagement, en raison du fait que la route de la Chapelle est une route cantonale. Il participe donc uniquement pour le coût de construction du collecteur d'eaux pluviales. Le dimensionnement est fonction de l'étendue des surfaces étanches qui s'écoulent dans ce collecteur. Il ne participe évidemment pas à la construction du collecteur d'eaux usées, dont le dimensionnement est fonction du nombre d'habitants qui se déverse dans ce collecteur.

L'arrêté 7c) accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. PAGE : Je n'ai pas de divers. Il y avait simplement des félicitations à la commissaire Catherine Lance, mais je ne reviendrai pas sur le sujet qui a déjà été abordé en ouverture de séance.

**8. COMMISSION DE SECURITE - Séance du 21 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 26 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**a) Acquisition d'un véhicule « pionnier » en remplacement du véhicule J9
pour la Compagnie des Sapeurs-pompiers volontaires de Lancy -
Fr. 250'000.--**

=====

M. PASQUIER présente le sujet : D'entente avec mon collègue, M. Augsburger, je rapporterai également pour la Commission des finances. Dans la planification des investissements pour la sécurité à Lancy, la compagnie des sapeurs pompiers a exprimé, depuis un certain temps, le souhait d'acquérir un camion pompier de type pionnier, en remplacement du véhicule actuel, en bout de course, et qui ne correspond plus aux besoins d'intervention.

Après une étude approfondie, comparative et très complète, le commandant de notre compagnie des pompiers a présenté le modèle retenu de la marque « Iveco Magirus », pour un investissement de Fr. 250'000.--.

Dans l'organisation et les missions futures de notre compagnie de pompiers, le véhicule choisi par Lancy correspond à un élément d'intervention complémentaire à celui acheté dernièrement par la Ville de Carouge d'un montant avoisinant les Fr. 350'000.--. Ceci, dans le cadre d'une intervention commune, en second échelon, en cas d'incendie majeur dans le périmètre de la gare de la Praille par exemple.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

A noter sur le plan technique, il s'agit d'un véhicule aux châssis et éléments de base standards. Cependant, l'aménagement intérieur, pour le matériel de 1^{ère} intervention, est fait sur mesure selon l'équipement que la compagnie dispose déjà.

De plus, en fonction de l'évolution du matériel, l'aménagement intérieur peut être revu avec facilité.

Le délai de livraison se situe entre 8 à 10 mois, plus le délai de recours concernant l'arrêté que nous voterons dans un instant.

Sur le plan technique, faut-il le rappeler, il s'agit d'un véhicule de couleur rouge avec des feux d'avertissement bleus.

D'un poids total admissible de 9 tonnes avec une double cabine pouvant transporter 6 personnes. 3 appareils de respiration seront installés, dont les pompiers pourront s'équiper en route, d'autres appareils étant rangés à l'arrière. Un mât d'éclairage servira à éclairer la place de travail lors des interventions de nuit, faut-il encore le rappeler.

Un réservoir d'eau de 500 litres très utile en première intervention lorsque qu'il est utilisé avec un jet à haute pression. Complété encore par différents matériels.

Sur les aspects financiers, le prix est conforme au prix du marché, si le Conseil administratif est disposé à faire une demande à l'Etat, plus précisément à la Sécurité

civile, une subvention de l'ordre de Fr. 50'000.-- pourra être octroyée pour l'acquisition de ce véhicule.

Fort des explications complètes du Conseiller administratif délégué et du capitaine Baud, commandant de la compagnie des sapeurs pompiers, à cela s'ajoutent les commentaires du colonel Wassmer, commandant des pompiers du canton et responsable de la Sécurité civile, la Commission de la sécurité et celle des finances ne peuvent que recommander au Conseil municipal, à l'unanimité, de voter ce crédit d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule pionnier.

M. FOLLMY (Cliché) : Seuls les membres des Commissions de la sécurité et des finances ont vu le dossier, les autres ne l'ont pas vu, le voici, en couleurs. Vous avez donc la cabine qui peut contenir 6 personnes, 3 devant, 3 à l'arrière, et à l'arrière du camion, vous avez tout le matériel qui pourra être transporté pour les interventions.

M. BAERTSCHI : Juste une question. Est-ce qu'il ne faut pas un amortissement de 5 ans pour les véhicules, d'après les papiers que nous avons reçus ?

M. FOLLMY : Je n'ai pas la réponse ici, nous vérifierons, mais je crois que ça doit être 10 ans pour ce type de véhicule.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

- 9. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 26 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 3 décembre 2001 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**
-

a) Chemin des Vignes - Crédit complémentaire (Fr. 28'778.90)

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Tous les points sont détaillés dans le Message No 14.12 établi par M. Spinucci et les collaborateurs du Service des travaux et constructions ainsi que du Service financier.

Chemin des Vignes 3 - Le montant du crédit, voté le 27 mai 1999, pour la rénovation de cet immeuble, s'élevait à Fr. 400'000.--, et le coût total des travaux est de Fr. 428'778.90.

Ce montant supplémentaire de Fr. 28'778.90 est dû à la mise en conformité des barrières de balcons et des garde-corps, suite à la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ceci pour un montant de Fr. 27'198.15, ainsi que Fr. 1'758.-- pour les intérêts intercalaires de ce crédit.

Un commissaire s'inquiète du litige avec un locataire suite à l'augmentation de loyer subie, soit pour un 3 pièces : Fr. 350.--/mois, le loyer est passé à : Fr. 638.--/mois, ce qui, à Genève, reste tout à fait raisonnable.

Ces augmentations avaient été notifiées à tous les locataires au début des travaux, et à ce jour, un seul locataire à fait recours et les démarches juridiques sont en cours.

Le projet de délibération pour ce crédit est accepté à l'unanimité.

M. PAGE présente le sujet : Il a été convenu que j'interviendrai dans la mesure où il y aurait d'autres choses qui ont été dites à la Commission des travaux et constructions. En l'occurrence ça se retrouve, donc je n'ai pas d'autres commentaires.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Auberge des Communes-Réunies -
Crédit complémentaire (Fr. 30'639.48)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Je vous demanderai simplement de ne pas contrôler les additions par rapport aux chiffres que je vous donne, vous avez un erratum sur vos places. Le montant des crédits votés les 25 janvier 1996, 28 mai 1998 et 24 juin 1999, pour la rénovation de cet immeuble s'élevait à Fr. 1'332'500.--, et le coût total des travaux est de Fr. 1'361'792.13.

Ce montant supplémentaire de Fr. 30'639.48 est dû à l'évacuation des déblais laissés par les squatters pour un montant de Fr. 4'989.15, les intérêts intercalaires pour Fr. 21'166.88 et l'enseigne « Café Zinette » pour Fr. 2'420.--.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Un commissaire demande si un calcul de rendement a été fait par rapport au capital investi, et une réponse lui sera donnée ultérieurement.

Il est précisé que les intérêts sont stoppés à l'achèvement des travaux, et normalement comptabilisés, mais qu'ils n'avaient pas été intégrés dans le crédit d'origine.

Le projet de délibération pour ce crédit est accepté par 8 oui et 1 abstention.

M. PAGE présente le sujet : Oui, simplement, il faut préciser que le Président de la Commission estime que la somme de Fr. 4'989.15, dépense provoquée par les squatters devrait leur être réclamée.

M. SPINUCCI : Juste une explication concernant l'erratum qui a été posé sur vos places. Dans le message 14.12, à la page 4, nous avons imaginé de pouvoir régler le problème en additionnant les 3 crédits qui avaient été votés par votre Conseil. C'était sans compter avec la rigueur comptable de notre Service financier, qui nous a fait savoir que ce n'était pas tout à fait comme ceci qu'on devait procéder, mais qu'il fallait boucler les 3 comptes séparément. Vous avez les 2 crédits, le 2.7 et le 2.7.2 qui sont en négatif, donc ce sont des économies. Par contre le 2.7.1, c'est un dépassement de crédit, il fallait donc le boucler séparément des deux autres, ce qui a été fait avec cette correction qui figure sur l'arrêté, étant entendu que le montant total du

dépassement, si on tient compte des plus et des moins, ne change rien à la comptabilité générale de cette opération.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Bâtiments communaux - Crédit complémentaire (Fr. 12'348.35)

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le montant du crédit voté le 29 mai 1997, pour le programme Ogure, s'élevait à Fr. 220'000.--, et le coût total de l'opération à Fr. 232'348.35.

Le montant supplémentaire de Fr. 12'348.35 est dû à une convention entre la Commune et le SCANE (Service cantonal de l'énergie) prévoyant une participation aux frais d'études et de coordination du programme Ogure en fonction des économies réalisées.

Ces économies ont été de Fr. 130'000.-- en 1999 pour 12 objets, et de Fr. 80'000.-- en 2000 pour 10 objets comparables.

Le projet de délibération pour ce crédit est accepté à l'unanimité.

M. PAGE présente le sujet : Je vais profiter de ce chapitre, pour parler aussi des économies :

- On avait la chaufferie à Tressy-Cordy : moins 30 %, la dépense a été surestimée dans le budget.
- Achat parcelle stade Lancy-Florimont : moins 4,38 %, vu le caractère d'utilité publique, pas de frais d'enregistrement, d'où économie.
- Revitalisation du Voiret et du Petit-Voiret : moins 20,18 %, l'état du terrain réserve toujours des surprises dans les estimations.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

- En ce qui concerne les bâtiments communaux, comme l'a dit M. Augsburger : un commissaire relève que, lors des bouclements antérieurs, on était plus près de la cible. Il lui est répondu qu'il y avait des chantiers importants. En outre, relève un autre commissaire, les prix ont chuté depuis 1990. La durée de 12 ans pour un bouclement s'explique par la demande de subventions. Dès son bouclement, chaque compte est présenté sans attendre.

M. SPINUCCI : Pour expliquer le dépassement, lorsque nous avons signé le contrat avec l'ancien Office de l'énergie, il était entendu, qu'en cas d'économie, nous rembourserions l'Etat des frais d'études qu'il avait lui-même engagés. Etant donné qu'il y a eu une économie extrêmement importante, de près de Fr. 200'000.-- sur une année, nous avons honoré notre engagement et remboursé à l'Ocen, actuellement le Scane, la somme de Fr. 50'000.--, ce qui a provoqué ce léger dépassement.

L'arrêté 9c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

d) Centre sportif - Billetterie - Crédit complémentaire (Fr. 5'269.75)

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le montant du crédit voté le 28 janvier 1999 pour le remplacement de la billetterie s'élevait à Fr. 200'000.--, et son coût total s'élève à Fr. 205'269.75.

Ce dépassement de Fr. 5'269.75 est dû aux frais d'avocat, de douane et de TVA, ce système ayant été difficile à mettre en place.

Les commissaires, inquiets de la fiabilité de ces installations, s'étonnent que l'on n'ait pas pu obtenir de dédommagement ni de rabais auprès de ce fournisseur.

Il est répondu que le contrat a été établi de manière à tout verrouiller, sans recours possible. Il est précisé également que ce système n'est pas mauvais, mais que, lors de la mise en service, l'approche n'était pas forcément la bonne, ni la façon de la diriger. Une instruction plus approfondie aurait dû être donnée au personnel.

En résumé, on s'est fait « rouler dans la farine » et on a passé à la caisse.

Le projet de délibération pour ce crédit est accepté par 6 oui et 3 abstentions.

M. PAGE présente le sujet : Juste une remarque. Un commissaire estime que les frais de douane auraient pu être évalués.

L'arrêté 9d) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

e) Les Laurelles - Crédit complémentaire (Fr. 1'344.85)

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le montant du crédit voté le 18 janvier 2001 pour la rénovation d'un appartement était de Fr. 120'000.-- et la dépense effective de Fr. 121'344.85.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Ce dépassement de Fr. 1'344.85 est dû au changement d'énergie pour le chauffage, soit de passer du mazout au gaz, pour un montant de Fr. 11'000.--.

Le projet de délibération pour ce crédit est accepté à l'unanimité.

M. PAGE présente le sujet : Simplement, le changement de chaudière a bien été prévu, mais on a passé du mazout au gaz et on a dû faire des travaux de creuse pour amener le gaz à l'intérieur, ce qui a coûté les Fr. 11'000.--, y compris la tuyauterie. Par contre, des économies ont été réalisées sur d'autres postes, d'où une différence de seulement Fr. 1'300.--.

L'arrêté 9e) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séances des 20 septembre 200, 14 février et 28 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI
COMMISSION DES FINANCES - Séances des 22 janvier et 5 juin 2001 -**

Jetons de présence des Conseillers municipaux

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Un seul rapporteur pour les cinq séances. Tout commence à la Commission de l'administration et de l'information du 20 septembre 2000.

A cette époque, la Commune sort d'une période de budget déficitaire, mais se retrouve dans une situation financière meilleure.

Les membres de la commission estiment toutefois que cette demande se présente à un mauvais moment, qu'il est prématuré de traiter de ce sujet, et décident d'attendre les comptes de fin 2000.

Au surplus, les commissaires n'entendent pas confier cet objet à la Commission des finances, mais simplement le reporter dans le temps.

Le projet de délibération est dès lors refusé par 7 contre et 1 abstention.

Malgré la décision de la Commission de l'administration et de l'information, le sujet est présenté à la Commission des finances le 22 janvier 2001. Les commissaires, après une longue discussion sur le principe, l'opportunité et le mode de calcul de l'augmentation des jetons de présence, à savoir à la séance ou à l'heure, décident, à l'unanimité, de ne pas se prononcer sur le sujet, manifestant ainsi la volonté de respecter la décision de la Commission de l'administration et de l'information, à laquelle le sujet est représenté le 14 février 2001. Les commissaires, lors de cette séance, maintiennent toutefois leur décision précédente, à savoir ne pas entrer en matière, par un vote de 7 pour, 1 contre et 1 abstention.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Mais le 5 juin 2001, le sujet revient aux finances, qui à l'unanimité décide une nouvelle fois du renvoi de cette question à l'administration.

On se retrouve donc le 28 novembre 2001 en Commission de l'administration et de l'information où l'on considère que le sujet est devenu pertinent par rapport à une année en arrière.

Un tableau est remis à chaque commissaire, sur lequel figure la situation actuelle et deux propositions de modifications :

- la première, une simple augmentation tarifaire
- la seconde comprenant toujours l'augmentation, mais basée sur un calcul de l'indemnité à l'heure.

Assez rapidement, compte tenu notamment de la difficulté de tenir un décompte d'heures et pour éviter toute tricherie, la seconde proposition est refusée par 8 contre et 1 abstention.

On en revient donc à la première proposition qui se présente comme suit en chiffres, à savoir :

- séance de Conseil municipal de commission et de bureau passerait de Fr. 70.-- à Fr. 80.--
- rapport de séance passerait de Fr. 40.-- à Fr. 50.--
- rapport budget et compte passerait de Fr. 100.-- à Fr. 150.--
- rapport global pour plusieurs séances sur le même objet passerait de Fr. 70.-- à Fr. 100.--
- présidence d'une commission passerait de Fr. 40.-- à Fr. 50.--
- présidence du Conseil municipal restant inchangée à Fr. 1'000.--.

Des divergences de vue se manifestent sur le principe même :

- certains estiment, pour des questions d'éthique, délicat de s'augmenter soi-même, mais c'est la loi qui le veut ainsi et que notre activité devrait plus être assimilée à du bénévolat.
- d'autres, au contraire, estiment que tout travail mérite salaire, que pour être disponible pour la Commune il faut parfois prendre sur son temps de travail avec des incidences financières, et que c'est aussi un moyen de financer les groupes politiques.

Il est précisé que le coût global de l'augmentation ascende à Fr. 8000.--. Finalement, le projet d'arrêté est accepté par 5 oui et 4 abstentions.

L'arrêté 10) est accepté par 20 oui, 2 non, 8 abstentions. (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séances des 1er et 28 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

a) Projet de retraite anticipée

=====

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

M. BERNASCONI présente le sujet : Tout en rappelant que l'âge de la retraite officielle est de 62 ans, il est remis un projet qui devrait permettre, aux employés de la Commune, de prendre une préretraite dès l'âge de 57 ans révolus, sous certaines conditions toutefois :

- d'être affilié à la CAP
- d'avoir eu une activité au sein de la Commune de manière ininterrompue durant les dix ans précédant la demande de mise en retraite anticipée
- d'en faire la demande, pour 2002, durant le premier trimestre, puis pour les années suivantes avant la fin du premier semestre de l'année civile qui précède l'année de la préretraite.

La Commune pouvant toutefois demander un étalement des départs si l'activité de certains services se retrouverait perturbée.

Le financement serait assuré en partie par la CAP avec une rente variable, selon les années de cotisations et par l'AVS, ainsi que par la Commune.

Pour cette dernière, elle paierait le 30 % du revenu net qui diminuerait chaque année de 5 % pour atteindre un solde de 10 % à 61 ans, la différence, pour assurer un montant de rente égale au préretraité, étant assurée par la CAP.

Cela signifie que le préretraité touche 75 % de son salaire net à 57 ans et 50 % à 62 ans alors qu'un retraité, qui prendrait sa retraite à 62 ans, touche 66 % de son salaire net.

De manière plus concrète et chiffres à l'appui et à titre d'exemple, il est présenté aux commissaires un décompte comparatif.

Une personne qui partirait en préretraite à 57 ans avec un revenu de Fr. 80'000.--, toucherait, y compris la CAP et l'AVS, Fr. 68'134.--, puis ne toucherait plus que Fr. 43'625.-- dès ses 62 ans, en lieu et place d'une rente de Fr. 60'814.-- si elle quittait à 62 ans.

De même, si cette même personne prenait une préretraite à 60 ans, sa rente totale, y compris la rente CAP et l'AVS, serait de Fr. 68'015.-- pour être ramenée dès 62 ans à Fr. 55'760.-- en lieu et place toujours des Fr. 60'814.--.

Ainsi, plus les personnes anticipent leur retraite, plus la charge financière est grande pour elles lorsqu'elles atteignent 62 ans, Fr. 18'000.-- dans le premier cas et Fr. 5'000.-- dans le second cas, en chiffres ronds.

En terme de coût pour la Commune, c'est un montant de l'ordre de Fr. 1'000.-- à prendre en considération par personne et par année, en tenant compte du fait notamment que le collaborateur qui partirait en préretraite serait remplacé par un nouveau aux 80 % en principe du salaire de l'employé sortant.

Dans cet esprit, il est remis aux commissaires un document intitulé « Présentation du plan consolidé et de son coût », soit pour le cas où les 33 personnes pourraient demander à bénéficier de la préretraite aujourd'hui, cela représenterait un chiffre de Fr. 357'88.-- qui pourrait s'élever jusqu'à Fr. 493'216.--, incluant dès lors les remplacements qui seraient étalés sur les années allant de 2002 à 2004.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

C'est évidemment le scénario, je dirai catastrophe, qui ne devrait toutefois pas se présenter, compte tenu de l'incidence financière pour le préretraité telle que je l'ai relatée ci-dessus.

Plusieurs questions d'ordre technique sur le mode de calcul sont posées par les commissaires et, certains constatent que la philosophie de ce projet est d'aider les retraités à conserver leur salaire jusqu'à 62 ans et que, d'autres constatent que la Commune voit s'accroître ses frais et que le retraité n'est pas forcément gagnant non plus. Mais il semble que ce projet ait trouvé l'agrément de la Commission du personnel, et d'ores et déjà certaines personnes se sont manifestées favorablement.

Ce projet de retraite anticipée est finalement accepté par 6 oui 1 contre et 2 abstentions.

M. PAGE : Lors de la dernière séance du Conseil municipal, le groupe Libéral s'était opposé à une modification des statuts pour diverses raisons. Nous souhaitons qu'on

s'approche beaucoup plus du système du Code des obligations, et au niveau des retraites, parce que nous estimions qu'il y avait une révision de l'AVS qui était en cours qui traitait justement des retraites anticipées pour certaines catégories, certaines possibilités.

Je vous rappelle qu'il y a quelques semaines, les ouvriers du bâtiment demandaient de pouvoir bénéficier d'une retraite à partir de 60 ans. Il s'agit de travaux durs, ici, on prévoit 57 ans pour tout le monde, et nous estimons que nous ne pouvons pas nous rallier à ceci. Comme les nouveaux statuts ont été acceptés démocratiquement, on ne va pas les empêcher de se manifester, mais vous comprendrez que nous nous abstiendrons pour ce vote.

M. FOLLMY : J'aimerais juste répondre à M. Page. Rappeler qu'il s'agit d'un projet de retraite à la carte; il n'y a pas d'obligation pour le collaborateur qui souhaiterait quitter avant 62 ans. Dans le cadre de la 11ème révision de l'AVS, qui est en cours et en fonction des décisions qui seront prises par cette révision, le projet sera certainement adapté en conséquence, si c'est nécessaire.

M. LANCE : Je ne suis pas contre cette proposition de retraite à 57 ans, mais j'aurais aimé avoir plus de détails par rapport au coût pour la Commune. Je crois qu'il faut agir dans la transparence par rapport aux Lancéens, et si on accepte cette proposition, il faut quand même leur dire combien cela coûte à la Commune.

J'aurais une question plus précise par rapport aux cotisations AVS de 57 à 65 ans pour les hommes, qui va les payer ?

M. FOLLMY : J'aimerais répondre à la première question de M. Lance. Le coût réel pour la commune a été estimé, dans le cadre d'un réengagement d'une personne qui remplacerait le préretraité; il s'élève à peu près à Fr. 1'000.-- par an supplémentaire et par employé remplacé.

M. LANCE : Ces Fr. 1'000.-- que représentent-ils ?

M. FOLLMY : La différence de salaire. La démonstration a été faite à la Commission de l'administration et information. Je veux bien le réexpliquer à la Commission des finances, mais je souhaiterais que le règlement soit quand même voté ce soir.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

M. LORENZINI : J'aimerais bien avoir un complément d'information. L'exemple pris est certes intéressant, mais on peut aussi avoir le cas, ce qui n'est pas souhaitable, que les gens ne soient pas forcément remplacés. Si tel était le cas, quel serait le montant ?

M. FOLLMY : Ce serait une économie réelle, puisqu'au lieu d'avoir un salaire à 100 % et une contribution moyenne de la commune entre 25 et 30 % pour le préretraité, l'économie serait de 70 à 75 % du dernier salaire.

M. LORENZINI : Vu sous cet angle, c'est bien entendu. Mais ce que je veux dire si la personne ne fait pas ce calcul, du fait qu'on réembaucherait quelqu'un 20 % moins cher que celui qui quitte, qu'on prend la comparaison avec une personne qui resterait. Quel est l'effort financier que la commune fait ?

M. FOLLMY : Pour le préretraité, l'effort financier de la commune se situe à 30 % de son dernier salaire, et ce 30 % diminue de 5 %, comme l'a dit le rapporteur, jusqu'à

10 % à l'âge de 61 ans, c'est cela l'effort financier de la commune. C'est un montant qui est évidemment nettement inférieur par rapport au salaire de 100 % que la commune aurait dû payer, s'il restait jusqu'à 62 ans.

M. PASQUIER : Je ne souhaitais pas m'exprimer sur ce point, puisque mon collègue M. Page l'a fait, on souhaitait s'abstenir, mais suite aux propos qui ont été tenus par les représentants du groupe Démocrate-chrétien, j'assimile ce principe de retraite anticipée à ce qu'on connaît dans le privé, lorsqu'il s'agit de restructuration d'entreprises et qu'on offre des plans sociaux pour permettre à des collaborateurs de prendre une retraite anticipée. Ayant vécu ceci dans une entreprise, on nous avait présenté toute une simulation sur les différents coûts, et puis les possibilités de pouvoir les terminer, parce qu'effectivement, il fallait l'offrir à 57 ans, à 58 ans ou à 59 ans. Là, c'est une décision qui est intéressante effectivement pour les collaborateurs de la Mairie, c'est une bonne chose de voir si on peut prendre une retraite anticipée, mais je pense qu'il serait quand même intéressant, étant donné que ce sujet a été traité uniquement par la Commission de l'administration et information, d'avoir quand même un retour, une analyse plus approfondie par la Commission des finances.

Je sais que le Conseil administratif souhaitait mettre en vigueur ceci pour le 1er janvier 2002, on peut aussi étudier une possibilité de rétroactivité par rapport à ce qui ressortira de la Commission des finances. Très concrètement, M. le Président, je demande le renvoi de ceci à la Commission des finances.

M. GUILLERMIN . Votre proposition est enregistrée, donc on va la voter tout de suite.

La proposition est refusée par 7 oui - 22 non - 1 abstention.

Le vote de principe est accepté par 24 oui - 6 abstentions.

**12. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 8 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

**a) Visite et point de la situation du chantier du Stade de Genève et du
centre commercial et de loisirs**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : C'est dans le bâtiment ex-Dasta que la commission a été reçue par MM. Daniel Roux et Cédric Zurn de la société Aton Développement S.A. ainsi que par M. Philippe Eberhard, directeur du centre commercial et de loisirs du groupe Jelmoli.

Notre commission a succédé à plusieurs groupements ou personnes intéressés par le projet, notamment la Commission des sports du Grand Conseil ainsi que celle de la ville de Genève.

A cette occasion, un film de synthèse, d'une grande qualité, nous a été présenté avant de passer à la discussion qui peut se résumer comme suit.

Le stade : 30'000 places assises et couvertes d'une superficie de 105 m. x 68 m. destiné au football et à d'autres manifestations. Il comprendra 12 entrées avec 17 «vomitoires» qui sont des petits tunnels sans escaliers qui offrent une possibilité d'évacuation rapide en cas de nécessité. Il y aura également 27 loges de 10 places qui pourront être utilisées en dehors des matchs pour des conférences, ainsi que 1228 sièges d'affaires avec divers avantages et priorités aux détenteurs.

Le bâtiment de liaison ou « Village Servette » : ouvert 7 jours sur 7 qui comprendra un hôtel *** de 126 chambres, la billetterie du stade, la boutique du Servette F.C., un restaurant panoramique de 1000 places surplombant la pelouse, un centre de conférence, des bureaux qui seront mis en location, une agence du Crédit Suisse et quelques autres aménagements.

Le centre commercial et de loisirs : d'une superficie de 32'000 m² sur 3 niveaux, dont 2 réservés aux commerces. Il accueillera 80 enseignes dont la plupart seront nouvelles à Genève et différentes de celles de Balexert. On trouvera également le «practice» sport en terrasse. Il s'agit de la possibilité d'essayer des articles de sport avant l'achat. Le soir, il y aura encore des activités grâce au plus grand bowling de Suisse qui sera construit ainsi qu'un fitness + piscine et un « food court ». Il s'agit de diverses cuisines exotiques. Au sous-sol, il y aura un parking de 950 places.

Quelques rappels sur le financement du stade. Le coût sera de 93 millions, financés comme suit : Etat de Genève 20 millions, Ville de Genève 3 millions, Ville de Lancy 3 millions, la Confédération 5 millions, souscription publique 6 millions, le Crédit Suisse 20 millions en un prêt sans intérêts et enfin, le groupe Jelmoli 36 millions en une redevance capitalisée, sans intérêts, pour la mise à disposition du terrain sur lequel le centre commercial et le bâtiment seront construits.

La fondation sera propriétaire mais c'est la Société d'exploitation du Stade qui, par mandat, en assurera l'exploitation.

Au début, le groupe Jelmoli versera environ Fr. 150'000.-- par année, en terme de redevance fixe et variable sur le chiffre d'affaire. Selon M. Roux, sur les 93 millions d'investissement, la société devrait encaisser Fr. 600/700'000.--, dont il faudra soustraire le remboursement du prêt et le paiement du droit de superficie aux CFF.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

En ce qui concerne le bâtiment de liaison et le centre, le coût sera de 120 millions pour l'investissement + 30 millions pour l'aménagement de surface des locataires, entièrement financé par Jelmoli.

Le problème de la sécurité, en raison des transports de produits dangereux à proximité, a été évoqué et un concept est en phase d'élaboration. Il tiendra compte des mesures de sécurité supplémentaires. D'autre part, les CFF réfléchissent à une certaine réaffectation de parcelles, dans le prolongement du centre commercial, pour revaloriser leur terrain. Un quai sera maintenu pour les trains spéciaux d'une capacité de 1'500 personnes avec accès direct au stade.

Concernant les places de stationnement, 600 places sur les 950 que comptera le parking du centre commercial pourraient suffire au stade. En outre, le stade sera très

bien desservi par le parking de l'Etoile à proximité, les arrêts de tram, le futur RER, la plate-forme du Bachet + des navettes en cas d'affluence.

Sous l'aspect rentabilité, ce chantier génère 650 emplois et l'ouverture du centre commercial devrait se faire avant les fêtes de fin d'année 2002. Quant au premier match du championnat, il est programmé pour le 14 mars 2003.

Notre Conseiller administratif délégué nous a rappelé que deux procédures étaient encore en cours : soit le recours d'un citoyen dont on attend le verdict du Tribunal administratif et l'initiative pour réduire la capacité du stade à 15'000 places et supprimer le centre commercial. Le Grand Conseil a trouvé recevable l'initiative, mais, suite à un recours au Tribunal fédéral, ce dernier doit se prononcer au plus tard l'année prochaine.

Pour terminer, les intervenants ont été remerciés pour la remarquable présentation et le film qui a impressionné les membres de notre commission.

b) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : L'Institut Florimont envisage la création d'un club d'escrime et désire y inclure le nom de Lancy. Le sujet sera évoqué dans une prochaine commission d'exploitation de stade.

Le tournoi des campagnes organisé aux Cherpines par le F.C. Grand-Lancy a remporté un grand succès et un bénéfice a été enregistré, après décompte de tous les frais.

**13. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 19 novembre 2001 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

Séance ordinaire du 13 décembre 2001**Divers**

====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Il ne s'agit que des divers puisque les autres objets n'ont pas été rapportés. Les commissaires reçoivent une plaquette concernant la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse.

Le Conseiller administratif nous annonce la levée du moratoire sur les EMS, la construction de ceux-ci ayant été gelée en 92 suite à la mise en application de la loi sur l'aide à domicile. Les établissements de la Vendée et du Mandement étant les derniers à avoir été ouverts.

D'ici 2010, 20 nouveaux EMS devraient être mis à disposition : (nouvelles constructions, rénovations ou mise en conformité). Selon une étude du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, notre commune aura besoin de 144 nouvelles places d'accueil. Il s'agit d'examiner les possibilités d'implantation sur la commune, à savoir un ou deux EMS.

A une question concernant le tram au Grand-Lancy, notre Maire répond qu'une fois l'enquête publique lancée, et après parution dans la Feuille d'avis officielle, c'est l'Office fédéral des transports qui négocie avec les propriétaires privés.

Concernant la circulation à la route de la Chapelle, la vitesse des usagers, contrôlée par le « visispeed » suite à des remarques des habitants du quartier, est excessive : à la limitation de 50 km/h, on a relevé des moyennes de véhicules contrôlés entre 60 et 70 km/h, voire jusqu'à 120 pour certains. La dangerosité de cet axe est donc avérée. Le Conseil administratif va écrire à l'Office des transports et de la circulation afin que des mesures énergiques soient prises à ce sujet.

**14. COMMISSION DE SECURITE - Séance du 21 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**

a) Election du Président et du Vice-président

=====

M. PASQUIER présente le sujet : M. Dominique Zehfus du groupe Socialiste est élu à l'unanimité à la présidence et M. Jean-Pierre Pasquier, du groupe Libéral, est élu à l'unanimité à la vice-présidence.

A noter qu'un hommage tout particulier a été fait à M. Johnny PURTSCHERT, président sortant après plusieurs années d'engagement auprès de la Commission de la sécurité.

**b) Audition de M. Philippe WASSMER sur l'organisation future des
compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et de la PC 2003**

=====

M. PASQUIER présente le sujet : La Commission de la sécurité a reçu le 21 novembre dernier M. Philippe Wassmer, responsable de la Sécurité civile comprenant l'ensemble

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

des sapeurs pompiers et la protection civile. L'objectif de cette entrevue est de présenter aux commissaires l'évolution des travaux de réforme en cours.

En effet, des projets de loi relatifs à la protection de la population, examinés par les Chambres fédérales seront certainement acceptés durant le 2^{ème} semestre 2002 pour entrer en vigueur pas avant 2004.

Dans ce contexte, les lois cantonales devront être adaptées et revues.

En ce qui concerne la PC à Genève, nous sommes en avance sur le concept national, qui prévoit une régionalisation et qui a déjà commencé en 1993. Des adaptations seront à faire pour 2004.

Pour les sapeurs-pompiers, la loi fédérale prévoit un regroupement des compagnies. Pour Genève, il paraît très difficile d'aller dans ce sens. Par contre, il est envisagé des conventions d'interventions, soit des zones déterminées sur le territoire cantonal afin de profiter d'un certain nombre de synergies et d'éviter les doublons.

Ces propositions ne sont pas présentées par le canton, mais résultent d'un groupe de travail, mandaté par la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, qui est formé de sapeurs-pompiers du SIS et de sapeurs-pompiers volontaires. Ce groupe s'est penché particulièrement sur le concept d'intervention et veille à ce que l'autonomie communale soit préservée.

Dans les grandes lignes, les propositions détermineront les secteurs d'interventions, l'utilisation des moyens de communication avec la centrale du SIS comme centrale d'engagement pour l'ensemble du canton.

Il s'agit aussi de consolider et compléter l'instruction des sapeurs pompiers volontaires pour lesquels les missions seront plus importantes surtout au niveau des responsabilités.

Et enfin, il sera nécessaire de coordonner pour le canton l'acquisition de l'équipement et du matériel.

Il s'agit de lignes directrices, les détails doivent encore faire l'objet d'études approfondies.

En ce qui concerne Lancy, il est évident que le concept existant de sécurité, en particulier celui intégrant les samaritains et les sauveteurs auxiliaires, sera pris en compte dans les changements à venir.

La Commission de la sécurité suivra avec attention ces changements et ne manquera pas de rapporter à ce Conseil les conséquences pour notre organisation de la Sécurité.

**15. COMMISSION SOCIALE - Séance du 22 novembre 2001 -
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

a) Election du Vice-président

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : M. Lewerer Mathieu est élu à l'unanimité.

**b) Constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner les demandes
de l'Association des Habitants de Lancy-Sud**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Ce groupe sera formé de trois personnes qui fera le lien entre la Commission sociale et l'association afin de lui proposer un local de médiation selon sa demande. Deux solutions sont envisageables, soit l'Oisellerie, si le local est toujours disponible, soit des containers dont l'emplacement reste à déterminer par le Conseil administratif car le projet est encore à l'étude.

c) Visite de la crèche Chante-Joie

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : La commission est reçue par la directrice Mme Plattner, Mme Corminboeuf et Mme Attinost, psychologue.

Mme Corminboeuf commente la visite en nous indiquant que l'ancienne crèche comportait 4 pièces et deux salles polyvalentes. Suite à l'agrandissement effectué cette année, la crèche compte 7 pièces, 2 salles polyvalentes plus grandes, une salle réservée au personnel, une cuisine où sont préparés environ une centaine de repas par jour. Deux couloirs assez larges sont utilisés pour organiser des jeux d'enfants. Quatre terrasses et un atrium avec un revêtement synthétique très doux qui permet aux enfants de jouer sans se blesser.

La crèche accueille 85 enfants et peut varier de 110 à 115. Les enfants à plein temps représentent le 50 %. La priorité est donnée aux personnes habitant et travaillant sur la commune.

La crèche Chante-Joie se trouve être aujourd'hui une des institutions pionnières dans le dépistage et la prise en charge d'enfants présentant des difficultés ou des troubles psychologiques consécutifs à des situations familiales particulièrement perturbées.

C'est avec grand plaisir que nous avons découvert et apprécié une crèche moderne et bien structurée.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. AUGSBURGER : Une fois de plus, l'auberge des Communes-Réunies, dite café « chez Zinette », ferme ses portes pour deux semaines à la fin de l'année. Vu le départ de la gérante de l'auberge communale, cela signifie, une fois de plus, qu'aucun établissement public ne sera ouvert pendant les fêtes.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Dans la convention de gérance libre envoyée aux candidats à la reprise de cet établissement par l'agence immobilière Edouard Brun & Cie, et liant la Ville de Lancy d'une part, et le gérant d'autre part, il était stipulé :

à l'article 3 : Redevance

- 3.1. En contrepartie des locaux mis à sa disposition, le gérant s'engage à verser une redevance minimum de Fr. 2'500.-- payable par mois et d'avance

3.2. Au 1er janvier de chaque année, moyennant un préavis d'un mois, la redevance

pourra être modifiée proportionnellement à la variation de l'indice suisse des prix à la consommation. Il ne pourra être procédé à l'adaptation du loyer qu'une fois par période de 12 mois

à l'article 12 : Exploitation

12.3. Les jours de fermeture hebdomadaire éventuelle de l'établissement, ainsi que les dates des vacances annuelles du gérant, seront fixés avec la Ville de Lancy, étant précisé que l'établissement devra être impérativement ouvert le samedi et le dimanche

Certains candidats évincés remplissaient ces conditions en offrant une ouverture 7 jours sur 7, avec une carte de mets également le dimanche.

Malgré la sympathie que je porte aux gérants actuels, je crois qu'il est temps de leur rappeler qu'ils ont un devoir auprès de la population lancéenne, ou s'ils ont un statut de fonctionnaire, de leur souligner que les semaines de vacances ne sont qu'au nombre de 5.

Je remercie le Conseil administratif d'intervenir rapidement.

M. LANCE : J'aimerais profiter de la présence de Mme Jacqueline Coutaz dans le public pour la remercier de tout le travail qu'elle accomplit pour les commissions, je crois qu'elle le fait de façon parfaite, et surtout avec le sourire, et je tiens également à la remercier pour les mandarines qu'elle nous offre chaque année à la cave.

J'aimerais demander au Bureau de ce Conseil municipal qu'il traite à nouveau de la confidentialité des procès-verbaux roses, vous avez tous vu que sur ces derniers, il est marqué « confidentiel ». D'autre part, les rapporteurs de ce Conseil municipal font l'effort de ne pas nommer les intervenants lors de leurs rapports à ce Conseil, et j'aimerais que le Conseil administratif respecte également cette règle. Je souhaite que le Bureau envoie une lettre recommandée au Conseil administratif dans ce sens.

D'autre part, il est bien entendu que je n'accepte pas la réponse de M. Spinucci concernant la barrière automatique. Le fait de comparer une barrière automatique télécommandée à l'éclairage des deux églises, ou à la mise en place des tentes pour la kermesse, ou encore de la mise en place des tentes pour le tournoi des campagnes, je pense que c'est plutôt un règlement de compte personnel qu'une réponse. Evidemment, j'attends également une réponse plus précise concernant ce projet de barrière qui est destinée à fermer le parking de 5 places, pour les réserver au Conseil administratif.

M. PASQUIER : Je tiens à adresser mes remerciements au Conseil administratif et au Service des parcs et promenades. Comme l'a dit M. Spinucci, effectivement, un effort a été fait, et je le remercie pour la célérité avec laquelle la décoration de Noël à l'entrée de Lancy a été faite, lorsque l'on vient de Plan-les-Ouates, depuis la route de Base.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Il est vrai qu'il est assez rare que deux élus se rencontrent dans le cadre d'un Conseil municipal, et quelques mois après s'unissent. Je tenais à vous remercier pour vos vœux ainsi que la petite attention que vous avez faite à mon épouse, et la question est la suivante. C'est effectivement, le 1er décembre que nous avons fait les photos

autour de la mairie, comme il se doit. J'ai été surpris de voir qu'il n'y avait pas de lettres en capitales qui indiquaient sur le bâtiment « Mairie ». Est-ce que c'est dû au fait que le bâtiment est classé ?

Mme DILONARDO : C'est un petit divers agréable. Je me fais le porte-parole de plusieurs habitants du Petit-Lancy concernant également la très jolie décoration de Noël sur la place des Ormeaux.

M. BAERTSCHI : Le Conseil municipal est la quatrième instance auprès de qui je m'adresse, peut-être avec un peu plus de chance, que les trois autres instances. Il s'agit de l'avenue Eugène-Lance qui est en train d'être aménagée pour un meilleur agrément des piétons et la limitation de la vitesse, et il a été posé, juste derrière nous, un panneau qui indique que nous sommes en zone 30 km/h. Tout citoyen sait que, en zone 30 km/h., la priorité de droite s'impose.

La personne qui emprunte ce parcours, arrivant au chemin des Rambossons, s'arrête pour laisser passer la voiture qui vient de droite, qui elle, s'arrête aussi. On continue et on arrive au chemin du Bachet, et la même chose, on veut laisser passer la voiture venant de droite, et elle s'arrête aussi pour laisser passer. Pourquoi ? Parce qu'il y a 3 panneaux sur les 3 chemins perpendiculaires. Cela fait un mois que j'ai fait la demande au directeur de chantier, à la Secrétaire générale, et récemment à la police municipale, qui m'ont dit que oui, en effet, ce n'est pas normal, qu'on allait le faire, et puis, la dernière réponse d'un agent de sécurité municipal, on sait que ce n'est pas tout à fait bien, mais on ne peut rien faire, avant que ce soit finalisé. Il s'agit de 2 tournevis par stop. Comme le stop au sol a été effacé, il est évident que la personne qui vient ici, ne sait pas que les stops existent toujours, il n'y a que les panneaux qui font foi. Faut-il vraiment attendre 3-4 semaines que tout soit terminé, deux tours de clé permettraient d'enlever ces stops, et cela semblerait beaucoup plus simple.

M. PAGE : Je voulais remercier M. le Maire et le Conseil administratif pour son attention, cela nous permettra de rentrer à la maison avec quelque chose à la main. J'admets qu'il n'y a pas d'arrière pensée quand au choix du vinaigre.

Mme JELK-PEILA : Je voulais également remercier pour le marquage de places pour les vélos, les motos au chemin du 1er-Août, cela a été fait très rapidement et c'est bien agréable.

M. SPINUCCI : J'aimerais remercier tous ceux qui ont envoyé des fleurs au Service des parcs, promenades et maintenance, évidemment il fallait qu'il y ait un bémol, vous l'avez entendu.

J'apprécie la remarque de M. François Lance à ce que la Commission de l'administration et information examine cette question de la confidentialité. En effet, je vous rappelle, ou je vous l'apprends, qu'il y a une loi qui s'appelle la Lipad qui a été acceptée au niveau cantonal. C'est la loi sur l'information au public et accès aux documents. Ces questions de confidentialité tomberaient plus ou moins afin que l'information la plus large soit toujours à la disposition de tout public. Il n'est plus question de maintenir confidentiels des rapports qui se tiennent dans des instances publiques.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Je mets un bémol, il faut vérifier que cette loi s'applique également aux communes, si cela ne devait pas être le cas, peut-être notre commune pourrait innover dans ce

domaine, et laisser tomber cette question de confidentialité, qui, aujourd'hui n'a plus de sens.

M. CHOBASZ : Tout à l'heure, le rapporteur de la Commission des sports a fait état d'un film. M. Andrey a les moyens de nous le faire passer. Cela dure 10 minutes et cela permettrait à chacun d'avoir une vision complète.

M. FOLLMI : Depuis plusieurs mois, le Conseil administratif cherche à développer et à mettre au point une nouvelle identité visuelle de la commune sous forme d'un logo. Nous trouvions en effet que l'image qui est actuellement donnée est un peu dépassée et qu'il s'agissait de l'actualiser, de la moderniser. Ceci s'inscrit dans une démarche plus générale de mise en valeur de notre commune, Lancy étant appelée à être une Cité en soi, et pas seulement un élément de la couronne suburbaine. Nous voulions en fait quelque chose qui nous démarque de la Ville de Genève et des autres communes.

Pour ce faire, nous avons donné mandat à l'Atelier Roger Pfund pour qu'il nous trouve quelque chose. Ce dernier a travaillé sur les armoiries de la commune. Nous avons par ailleurs consulté plusieurs professionnels de la communication pour connaître leurs points de vue. Et après plusieurs mois de réflexion, le choix du Conseil administratif s'est porté sur le concept suivant, j'espère qu'il ne vous surprendra pas trop :

Vous trouvez quatre carrés qui reprennent les éléments constitutifs de l'écusson de Lancy ainsi que les couleurs officielles de la Commune, à savoir le rouge, le vert et le jaune.

Le 1^{er} carré depuis la gauche reprend la partie supérieure de l'écusson, à savoir l'effet triangulaire du jaune et du vert.

Le 2^{ème} carré depuis la gauche reprend la partie inférieure de l'écusson, avec une partie de la clé en jaune et rouge.

Le 3^{ème} carré depuis la gauche reprend la partie supérieure de l'écusson avec l'étoile en jaune et vert.

Le 4^{ème} carré depuis la gauche reprend la partie inférieure de l'écusson avec une autre partie de la clé en jaune et rouge. Vous trouvez également un rappel de notre appartenance nationale par l'ajout d'une croix en blanc sur rouge; il s'agit d'un nouvel élément par rapport à ceux déjà présents dans l'écusson.

L'espacement entre les carrés n'est pas le même, dans l'optique de créer un mouvement à l'image.

Vous trouverez cette image sur notre nouvelle papeterie qui va sortir en janvier prochain.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas pour nous de renoncer aux armoiries officielles de la commune mais d'avoir un logo qui l'identifie bien. A cet égard, nous sommes parfaitement conscients que cela ne va pas forcément plaire à tout le monde, mais nous vous laissons le soin d'apprécier la chose. Je tiens toutefois à préciser que nous ne sommes pas les seuls à avoir entrepris une telle démarche, puisque la Ville de Meyrin et celle de Vernier, ainsi que quelques villes françaises l'ont faite.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

Clichés - Ici, vous voyez la couverture du plan de ville et du réseau TPG qui figurent dans le prochain Lancy Info, qui va vous être distribué la semaine prochaine dans toutes les boîtes aux lettres. La couverture du Lancy Info aura le même caractère.

M. DUBATH : Je m'étonne par rapport à ce logo que, si on reprend les éléments de l'écusson, pourquoi le deuxième carré qui reprend une partie de la clé, pourquoi est-il tourné dans un sens différent de l'écusson ? Par rapport aux autres qui reprennent les dispositions, celui-ci est tourné d'un demi tour.

M. FOLLMY : Je n'ai pas de réponse. Il y a probablement une raison mais je ne la connais pas.

M. FOLLMY : Dernier point, il s'agit de prendre congé de M. Johnny Purtschert, vice-doyen de cette assemblée.

M. Purtschert, vous le savez, cela fait déjà un certain temps qu'il officie dans ce cénacle, puisqu'il a commencé en 1991. Cela fait donc 10 ans et demi et 13 jours qu'il est présent parmi nous.

Il a fonctionné dans différentes commissions, 6 exactement. La première commission, c'est la Commission des sports, où pendant 10 ans et demi, il a œuvré en assumant notamment la charge de vice-président de 1995 à 1998.

La deuxième commission où il a siégé de manière assez longue, c'est la Commission des naturalisations, à savoir de 1991 à 1999, pendant deux législatures. Je dois dire que c'était une personne qui était appréciée et de très bons conseils.

Troisième commission, c'est la Commission de la sécurité. Il y est entré au début de cette législature, en 1999, pour terminer aujourd'hui. Il a assumé la Présidence de cette Commission jusqu'à tout récemment, comme cela a été relevé tout à l'heure.

La quatrième commission, c'est celle des parcs, promenades et maintenance, où il a siégé de 1991 à 1998.

La cinquième, il s'agit de la Commission de l'aménagement du territoire, depuis 1998 à ce jour.

Pour terminer, la Commission qui eu une période relativement courte, c'est la Commission ad'hoc pour l'affectation de la maison Bernasconi, dans la campagne du même nom. Là, il a exercé la fonction de vice-président.

A tout cela, il faut ajouter sa qualité de membre de la taxe professionnelle, c'est un organisme qui n'est convoqué que très rarement, lorsqu'il y a un problème; je crois que cela ne l'a été qu'une fois pendant ces 10 ans et demi.

Il a également été membre du Bureau en 1996-1997. Et puis, cerise sur le gâteau, il a présidé ce Conseil municipal en 1998-1999, terminant donc la législature précédente.

Je dois dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec Johnny, en particulier avec sa présidence à la Commission de la sécurité, et bien sûr, aussi dans le cadre de sa présidence du Conseil municipal, puisqu'à l'époque, j'avais déjà la fonction de Maire.

Il termine ce soir avec une séance relativement tranquille, et surtout avec le bonheur d'avoir pu présider pendant un petit instant encore une fois la séance du Conseil municipal.

Merci Johnny pour votre apport, et pour tout ce que vous avez fait pour la Commune, et au nom du Conseil administratif, j'ai le plaisir de vous remettre deux cadeaux

M. PURTSCHERT : Vous permettez que je retourne à ma place, c'est là que je me sens en sécurité.

M. le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Je crois que vous avez aussi joué, en son temps, à la bataille navale, j'ai été touché, mais pas coulé ce soir ! Vos propos m'ont profondément touchés, et je vous remercie de les avoir tenus.

Ce n'est pas sans regret que je quitte ce Conseil, bien sûr, il faut laisser la place aux autres de temps en temps, et je ne veux pas m'étendre trop longtemps, je veux juste faire des remerciements.

Je remercie tout le monde globalement. Je veux remercier particulièrement trois personnes. Tout d'abord, comme l'a fait mon collègue M. Lance tout à l'heure, j'aimerais remercier Jacqueline Coutaz, qui, dans ses rapports réussit à faire des miracles, elle établit des rapports qui sont d'une exactitude et d'une ponctualité vraiment remarquables, j'en remercie Jacqueline.

L'autre personne que j'aimerais remercier également c'est Mme Augsburguer, qui ne dit rien dans son coin, qui tape sur son ordinateur, qui sort des rapports, qui nous les envoie. J'aimerais la remercier parce que dans les micros, elle n'arrive pas toujours à tout comprendre ce que l'on dit.

En dernier lieu, j'aimerais remercier Odile de Garrini, qui est toujours attentive à tout le monde, avec sa gentillesse et sa noblesse, qui est à la disposition de tout le monde.

Maintenant, pour vous parler un peu de la vie, vu mon âge canonique, je quitte ce Conseil avec regret bien sûr, mais je vais pouvoir entièrement me consacrer à ma compagne, et pouvoir mener une vie différente, avec toute la disponibilité que je peux lui donner, l'amour et la tendresse avec.

Pour finir, je vous invite tous à boire un verre à la cave.

17. PRESTATION DE SERMENT DE M. HENRI IMHOF

M. GUILLERMIN : M. Imhof, je vous invite à prêter serment devant l'assemblée, je vous lis la formule, et à la fin, vous direz : « *Je jure, ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève d'obéir à la constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal* ».

M. IMHOF : Je le jure.

Séance ordinaire du 13 décembre 2001

M. GUILLERMIN : Je prends acte de votre serment, je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

Je clos cette assemblée en vous remerciant de votre présence. Je vous souhaite une bonne soirée et d'heureuses fêtes.

La séance est levée à 22 heures 30.

La Secrétaire :

Annick BOUNOUS

Le Vice-président :

Marc GUILLERMIN